

Domaine Santé

Filière Technique en radiologie médicale

Professionnalisation et Travail de Bachelor 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.RM.SO371.3383.F.14

Année académique : 2022-2023

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ MasterAnnée d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 6

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module optionnel
☐ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 25 du règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 15 juillet 2014

Catégorie : ☒ Module principal Core course ☐ Module lié au module principal Related course ☐ Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : ☒ Module de base ☐ Module d'approfondissement ☐ Module avancé

Statut didactique : ☐ Module type M1 ☐ Module type M2 ☒ Module type M3

Organisation temporelle : ☐ Module sur 1 semestre ☒ Module sur 2 semestres ☒ Semestre d'automne ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

Temps de cours : 10 h. Temps de travail encadré : 20 h. Temps de travail personnel individuel : 150 h.

2. Prérequis

☒ Avoir validé les modules théoriques de la 2^{ème} Bsc ☐ Avoir suivi le/les modules ☐ Pas de prérequis
☐ Autres : Anglais (lecture)

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

☒ Rôle d'expert ☒ Rôle de manager ☒ Rôle d'apprenant et de formateur
☒ Rôle de communicateur ☒ Rôle de promoteur de la santé ☒ Rôle de professionnel
☒ Rôle de collaborateur

Compétences principales visées (Référence : Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES* [Rapport final])

Objectifs généraux du module

- Discerner l'importance des connaissances et des démarches fondées scientifiquement
- Mobiliser les ressources acquises pour les intégrer dans sa pratique professionnelle
- Développer un projet dans le cadre d'une initiation à la recherche
- Les objectifs d'apprentissages sont décrits dans les syllabus respectifs.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Les contenus d'enseignement et les productions attendus sont décrits dans le syllabus.

Exigences de fréquentation :

- Pour les modalités pédagogiques suivantes, la présence ainsi que la participation sont obligatoires à 100% : pratiques simulées, ateliers d'habiletés cliniques et cours pratiques.
Le non-respect de cette exigence sera sanctionné par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F.
- Pour les autres modalités pédagogiques, un taux de présence inférieur à 80% et/ou une participation jugée insuffisante ou inadéquate sont sanctionnés par l'impossibilité de se présenter aux épreuves de validation. L'étudiant-e obtient la note F. Pour les absences sur motif valable, les modalités de rattrapages seront à définir par le responsable du module.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur un travail écrit de Bachelor ainsi que sa soutenance orale.

- Périodes : La soutenance orale a lieu durant les semaines 36 et 37 (2023), le dépôt de l'écrit a lieu généralement 4 semaines avant la soutenance orale.

La validation du module Professionnalisation et Travail de Bachelor 3 (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx (soit entre 3,5 et 3,9) au module ☐ Pas de remédiation

- Modalités : la remédiation porte sur l'(les) évaluation(s) (travail écrit ou soutenance orale) jugée(s) insuffisante(s) : note(s) comprise(s) entre 3.5 et 3.9.
- Période : Selon le calendrier des remédiations accessibles aux étudiants sur la plateforme Cyberlearn.

En cas de réussite, elle permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant-e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

- Modalités : Modalités : La répétition peut prendre une forme particulière (projet individuel par exemple) ; les apprentissages attendus correspondront aux objectifs fixés et aux compétences visées. Les modalités seront précisées dans le document écrit et signé dont il est question ci-dessous.
- Période : à définir

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Une bibliographie sera présentée aux étudiant-e-s au début du module et complétée durant le module.
- Elle figure dans le syllabus.

8. Responsable du module et enseignants

Responsable du module : E. Fleury

Enseignants :

- Ils sont nommés dans le syllabus.

Descriptif validé le 5 septembre 2022 par :

M. Barada
Responsable de la filière